

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le Vendredi 26 Février 2021 à 20 heures 30 minutes**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du dix-neuf février, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Cette séance s'est tenue, à titre exceptionnel, dans la salle de la Liberté et à huis clos, afin de respecter les règles sanitaires en cours liées à la Covid-19.

**Etaient présents** : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. RENEAUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

**Absents excusés** : M. OUIN Christian, Mme GAUDRY Patricia

**Secrétaire de séance** : M. MONTIGNY Frédéric

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

**DELEGUE (E) CELLULE TERRITORIALE (C.T.A.I.)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en parallèle de la mise en oeuvre de la campagne de vaccination et dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre l'épidémie de Covid-19, le gouvernement met en place un dispositif de Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (C.T.A.I.). L'objectif de cette cellule est de permettre la rupture des chaînes de contamination en assurant un soutien aux familles avec des personnes positives où cas contacts.

Dans ce cadre d'action, il s'agit aussi d'un accompagnement auprès de personnes vulnérables, non autonomes ou isolées. Différentes prestations peuvent leur être proposées (aide aux démarches administratives, aide à domicile, fournitures alimentaires, soutien psychologique...)

Pour le fonctionnement de cette cellule, la Préfecture de Seine-Maritime demande de nommer un ou une déléguée afin d'assurer cette liaison et la mobilisation en cas de besoin auprès de nos administrés.

Madame OMER Laure, conseillère municipale, se propose pour être la déléguée communale de cette Cellule Territoriale (CTAI).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE ET DE TELEPHONIE**

Monsieur DUBOC précise que le matériel informatique du secrétariat datant de plus 10 ans la version Windows 7 n'étant plus compatible a dû être remplacée par la version Windows 10 afin de pouvoir télécharger les mises à jour des différents logiciels nécessaires au bon fonctionnement de la mairie.

Il nous faut également renouveler notre équipement de téléphonie pour une amélioration du système actuel nous permettant de disposer d'un accueil téléphonique adapté avec transfert d'appel et une meilleure utilisation de la boîte vocale.

Les conseillers municipaux donnent leur accord pour engager cette démarche.

**POINT SUR LE PROJET « ESPACE DE LA GRAND-MARE »**

Après la rencontre avec Messieurs COSME et CRAQUELIN, architectes, une réunion de la commission des travaux a eu lieu.

La commission a décidé de revoir l'aménagement du pourtour de la mare.

Les projets de construction d'une salle annexe à la salle des fêtes et d'un nouveau parking sont différés.

La commission des travaux propose d'abord de réaliser un diagnostic complet de la structure de notre salle de la Liberté. Celui-ci sera suivi par une analyse technique en matière d'isolation thermique et phonique complétée par une étude sur un éventuel cloisonnement intérieur.

En complément de Monsieur COSME, il a été décidé de solliciter l'atelier d'architecture DANTAN de Veules-les-roses.

Madame DANTAN viendra présenter son avant-projet lors d'une prochaine commission des travaux.

Monsieur CRAQUELIN, architecte paysagiste, viendra lui aussi faire une présentation de son projet d'aménagement extérieur lors d'une commission des travaux.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) sera sollicité pour une appréciation et un avis sur les différents avant-projets présentés.

## **ESPACE PETANQUE RUE DES FLEURS**

Monsieur Le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise La Grainvillaise.

Monsieur DUBOC précise que l'entreprise LEFRANCOIS (VFLTP) avait été relancée pour compléter son premier devis. La réponse apportée n'étant pas satisfaisante, ce nouveau devis n'a pas été retenu.

Il faudra prévoir une bordure en bois surbaissée pour faciliter l'accès sur le terrain de pétanque des personnes à mobilité réduite.

Le devis de l'entreprise La Grainvillaise est adopté à l'unanimité.

## **SUBVENTIONS SOLLICITEES**

Monsieur le Maire énumère les différentes sollicitations reçues.

### ***- L'Amicale du personnel de Com'Com & Caux :***

Adhésion 2021 de 86 € par agent pour deux agents retraités et deux agents en activité.

### ***- Bleuets de France (ONAC) :***

Compte tenu que les commémorations du 8 mai et 11 novembre 2020 n'ont pas pu faire l'objet d'une vente de Bleuets, il est proposé de verser à cette association une compensation financière.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### ***- Ecole Notre Dame du Bon Port à Saint Valery En Caux :***

Monsieur le maire rappelle qu'une participation aux frais de scolarité est octroyée chaque année pour les enfants d'Ingouville scolarisés en maternelle et en primaire dans cette école.

Après divers échanges sur les frais supplémentaires occasionnés par la crise sanitaire, il est proposé de réévaluer la dotation annuelle pour chaque élève de primaire et de maternelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### ***Remplacement de la tondeuse tractée :***

Lors de la révision de la tondeuse WOLF par l'entreprise AUBER, il a été constaté des frais importants pour ce matériel datant de près de douze ans.

Son remplacement par une tondeuse ayant les mêmes caractéristiques techniques a donc été décidé. Après examen détaillé de deux devis, il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise LELIEVRE MOTOCULTURE.

***Entretien des chaînes du Monument aux Morts :***

L'entreprise HERANVAL a transmis un devis pour le démontage de quatre chaînes, le traitement par grenailage, la métallisation et l'application d'une peinture polyuréthane blanche ; Avec, en complément, la réparation du petit portillon du cimetière.

***Commission de contrôle des listes électorales :***

Afin de compléter la commission qui est déjà composée de membres titulaires, la Préfecture de Seine Maritime demande la nomination de deux membres suppléants.

***Présentation de la commémoration de « La bataille de Saint Valery de Juin 1940 » :***

La Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre organise un parcours de commémoration et de mémoire visant à valoriser un évènement historique qui s'est déroulé sur notre territoire au début de la Seconde Guerre Mondiale. Ce parcours traversera notre commune et sera jalonné par des figurines représentant des soldats.

***Travaux de menuiserie par l'entreprise AFFAGARD :***

Les charnières des portes d'un meuble ancien de la salle de Conseil doivent être remplacées. Deux étagères de rangement et de stockage seront installées sur le mur du fond dans l'atelier communal.

***Toiture de la salle des fêtes :***

Une infiltration d'eau a été constatée le long de la gouttière de la toiture côté Grande Rue. L'entreprise RENAULT COUVERTURE a été missionnée pour cette intervention.

***Eglise Saint Lubin :***

Un traitement par fumigation sera effectué dans l'église prochainement par un technicien de l'entreprise ZEP industrie afin d'éliminer les mouches et autres insectes.

***Commission Communale d'Action Sociale :***

Suite à la dissolution du C.C.A.S., il est nécessaire de constituer une Commission Communale d'Action Sociale composée de 5 membres élus du Conseil Municipal et de 5 habitants de la commune.

A ce jour, 4 élus ont décidé d'intégrer cette commission.

Pour les « habitants » : un seul est partant à ce jour.

Monsieur Jean-Claude DUBOC précise qu'il délèguera la présidence de cette commission à un membre élu et probablement à l'un de ses deux adjoints.

Il sera nécessaire de solliciter des habitants de la commune pour compléter cette commission.

***Prochaine date de réunion :***

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 26 mars 2021 à 20h30 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.